Nations Unies A/59/610

Assemblée générale

Distr. générale
15 décembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session
Point 109 de l'ordre du jour

Planification des programmes

Rapport de la Deuxième Commission

Rapporteur : M. Azanaw Tadesse **Abreha** (Éthiopie)

1. À sa 2e séance plénière, le 17 septembre 2004, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-neuvième session la question intitulée « Planification des programmes » et de renvoyer à la Deuxième Commission le volet de cette question correspondant au programme 10 (Commerce et développement) du projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007.

2. La Commission a examiné la question à sa 22e séance, le 2 novembre 2004, en même temps que l'alinéa a), intitulé « Commerce international et développement », du point 83 intitulé « Questions de politique macroéconomique ». Ses débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (A/C.2/59/SR.22).

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa quarante-quatrième session[1];

b) Projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007 : Programme 10 (Commerce et développement) (A/59/6 (Prog.10) et A/59/6 (Prog.10)/Rev.1).

4. À la 22e séance, le 2 novembre 2004, le Vice-Président du Conseil du commerce et du développement et l'Administrateur chargé de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ont fait des déclarations liminaires.

---

[1] *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 16* (A/59/16).

04-64912 (F) 171204 171204

5. À la même séance, la Commission a approuvé les recommandations figurant dans le document A/59/6 (Prog.10)/Rev.1, intitulé « Projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007 ». Le Président de la Commission a ultérieurement adressé au Président de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale une lettre, en date du 3 novembre 2004, l'invitant à transmettre ces recommandations au Président de la Cinquième Commission.